

## OU LE POLITIQUE MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL

## ANGLETERRE.

Londres, le 24 mars. — Un grand conseil de cabinet a été tenu au ministère des affaires étrangères samedi ; il a duré jusqu'à six heures et demie du soir.

— Tous les journaux anglais contiennent la lettre particulière suivante :

Lisbonne, le 15 mars.

« Aujourd'hui était le jour fixé pour la proclamation de D. Miguel, mais on en a abandonné la pensée. Un conseil d'état a été tenu aujourd'hui : on dit que le comte de Villa Réal s'est presque jeté aux genoux de D. Miguel, en lui représentant que tous ses projets n'aboutiraient qu'à sa perte. La vieille reine est furieuse contre les personnes qui ont contrecarré ses plans, et déclare qu'elle ne sera satisfaite que lorsqu'elle aura vu tomber l'une après l'autre les têtes de quelques meneurs constitutionnels.

Les cortès ont été dissous d'une manière sommaire, car on dit que l'intention de quelques députés était de demander qu'on déclarât la patrie en danger, d'autant plus que D. Miguel disait qu'il n'avait pas prêté de serment, et qu'il n'était pas régent par la constitution. Pour prévenir cette proposition, D. Miguel fit remettre au président un décret de D. Miguel au nom du roi, dans lequel il annonce que dans l'exercice des droits dont il est revêtu par la charte, il lui a plu de dissoudre la chambre des députés. Un message a été envoyé à cet effet à la chambre des pairs et les deux chambres ont été fermées.

On parle d'arrestations qu'on aurait essayé de faire la nuit dernière. La maison du général Clinton et celle de l'ambassadeur anglais, ainsi que le quartier des troupes anglaises, sont remplis de personnes qui demandent protection. Tout le monde, même les sujets anglais, porte un air d'effroi dans les rues, et des hommes forts et courageux ne peuvent se garantir de la terreur dont ils voient saisis leurs femmes et leurs enfans. L'ai entendu dire que les hôtels des comtes de Villa-Flor, Taipa Luniars et Ficalho ont été cernés et visités la nuit dernière.

Le comte de Taipa et le général Stubbs sont, dit-on, partis sans passeports, par le paquebot à vapeur. On assure que les autres ont cherché un asile dans la maison du général Clinton ou sur les vaisseaux anglais en rivière.

La situation du Portugal est presque désespérée, et le pis est que la plus grande partie de ces horreurs sont attribuées aux actes des autorités anglaises. L'ambassadeur est passionné, et maltraite les Portugais qu'il regarde comme dépourvus de toute vertu ; le général Clinton est malade des suites d'une blessure ; l'amiral fume tranquillement pendant que Don Miguel et ses partisans détruisent la charte pièce à pièce. Sir F. Lamb forme en Portugal un étrange contraste avec son prédécesseur, si poli ; et l'Angleterre aura à regretter qu'il ne puisse connaître les ressorts secrets aussi bien que lord Heilesbury.

On dit que deux régimens portugais sont déterminés à vendre chèrement leurs libertés : ce sont le 16<sup>e</sup> infanterie, le plus fort et le mieux discipliné de l'armée, et le 8<sup>e</sup> carabiniers. Il y a deux jours que les cors de ce dernier régiment jouèrent l'hymne constitutionnel sous les fenêtres même du palais, ce qui irrita tellement le prince qu'il ordonna que l'officier du détachement fut arrêté.

On assure confidentiellement que quelques-uns des meilleurs généraux des troupes portugaises ont dit aux Anglais qu'ils leveraient avec leurs soldats l'étendard de la révolte contre D. Miguel et ses partisans, mais les chefs anglais les en ont dissuadés, et la maison du général Clinton offre un asile à beaucoup de ceux qui auraient envie de combattre.

Les insultes dont le général Clinton a été l'objet de la part de l'infanterie sont trop éclatantes pour être oubliées, cependant elles l'ont été, et lâchement. Ayant invité le prince à assister à la revue, celui-ci lui répondit dans des termes équivalens à ceux-ci : « Vous et vos troupes pouvez aller au diable (go to damned) » Cependant il n'en est résulté qu'une note énergique de l'ambassadeur.

Le *Melville* et trois transports ont fait voile hier pour Gibraltar ; on dit que l'*Océan* est parti aussi ce matin, ayant à bord le 23<sup>e</sup>. Les lanciers sont sur les transports en rivière.

Le 6<sup>e</sup> anglais a passé ce soir par la ville en se rendant de Lumiar à Belem : la musique a joué l'hymne constitutionnel.

## FRANCE.

Paris, le 26 mars. — Le roi s'est promené hier pendant une heure dans les salons. S. M. s'est entretenue avec des pairs et des députés.

Parmi les lieutenans-généraux invités à cette soirée, on a remarqué MM. L'héritier, Ornano, Clausel, le duc de Valmy, Allix, etc., etc.

— M. le général Lafayette a assisté à la séance de la chambre des députés de ce jour. Il siège à l'extrême gauche à côté de M. Dupont de l'Eure.

— Nous avons signalé le club électoral de Rouen. En voici un qui vient de se former à Paris sous les yeux même du gouvernement, et qu'on vous annonce sans déguisement dans les journaux de la révolution.

Six cents électeurs libéraux avaient été convoqués. Huit candidats étaient présents et ont prêté serment devant l'assemblée, s'engageant solennellement à n'accepter du gouvernement aucune place, aucune faveur quelconque, sans se démettre des fonctions de député.

Ainsi voilà un autre mandat que celui de la charte ; où est le principe de ces engagements et de ces nouvelles conditions d'éligibilité, si ce n'est dans la souveraineté du peuple ?

Deux propriétaires rédacteurs du *Constitutionnel* ont été choisis pour candidats.

(Gazette.)

— Les nouvelles de Vienne, rapportées par la *Gazette d'Augbourg*, annoncent qu'on avait appris d'Odessa, par des lettres particulières, que les chefs de l'armée russe en Perse, ayant été invités à une fête par Abbas-Mirza, auraient été saisis et envoyés à Téhéran, et que les troupes russes auraient été également surprises.

(Idem.)

— On lit dans le *Courrier des Tribunaux* :

« La chambre des mises en accusation et celle des appels de police correctionnelle se sont réunies aujourd'hui, ainsi que nous l'avions annoncé, sous la présidence de M. le premier président Séguier, pour entendre le rapport sur l'affaire relative aux soirées des 19 et 20 novembre. Deux honorables conseillers, M. le baron de Schonen et M. Agier, que leurs fonctions de députés avaient empêchés jusqu'à présent de prendre part aux délibérations de la cour sur cette affaire, assistaient à la séance d'aujourd'hui. M. Léonce Vincent, substitut, assisté de M. le procureur-général en personne, a résumé dans un rapport qui a duré plus d'une heure et demie, tous les faits qu'a révélés le supplément d'instruction ordonné par la cour. Après ce rapport, M. le procureur-général a déclaré qu'attendu qu'il ne résultait aucune charge nouvelle du supplément d'instruction, il persistait dans ses précédentes conclusions.

« On se rappelle que dans son premier réquisitoire, M. le procureur-général avait conclu à ce que quelques individus fussent renvoyés devant la police correctionnelle, et à ce qu'il fut déclaré n'y avoir lieu à suivre contre aucun des fonctionnaires inculpés.

« La cour s'est séparée à cinq heures, et s'est ajournée à jeudi prochain.

« Aucune détermination n'a pu être prise dans cette séance, et comme MM. les conseillers ne manqueraient pas d'examiner avec une attention religieuse la volumineuse instruction faite par MM. les commissaires, on pense que l'arrêt ne pourra pas encore être rendu à la prochaine réunion de la cour. »

— Voici ce que dit le *Courrier* à l'occasion de la présentation du projet de loi sur les listes électorales :

« On a écouté dans un profond silence et même avec faveur M. le ministre de l'intérieur lorsqu'il a développé aujourd'hui les motifs du nouveau règlement électoral qui va être soumis à la sanction des chambres. Ce règlement, destiné à répondre aux besoins les mieux sentis, et provoqué par les nombreux méfaits des agens de l'administration, offre certainement encore des lacunes, mais il atteste de bonnes intentions, et nous sommes persuadés qu'il se complètera par une discussion approfondie. Peut-être pensera-t-on qu'il serait prudent de réduire l'action des préfets à la rédaction des listes électorales, sans les rendre juges dans leur propre cause, en leur défendant les réclamations qui peuvent intervenir.

« Nous croyons aussi qu'il y aurait eu de l'avantage à porter dans la plupart des cas, les demandes en révision des arrêtés du préfet au tribunal de première instance du chef-lieu de département. Par là, l'autorité administrative apporterait plus de maturité dans ses décisions ; les réclamants ne seraient pas obligés à un déplacement très long et très onéreux, parce qu'il aurait plu à un préfet ou à un sous-préfet de leur contester leurs droits civiques. Qu'on y songe bien, il est tel arrondissement électoral en France qui est éloigné de six lieues de la cour royale dont il dépend !

« Il nous semble également que le règlement ne pourvoit en

rien aux nombreux abus résultants de la composition des bureaux provisoires laissés au seul choix des présidents de collège. C'est là pourtant que la régularité et, tranchons le mot, la véracité du dépouillement du scrutin exigent des garanties dont l'oubli a amené de grands scandales, tant dans les élections de 1824 que dans celles de 1827.

« Sachons gré pourtant au gouvernement d'avoir au moins préparé ce travail; disons même que le considérant dont il était accompagné eût obtenu jusqu'à la fin une approbation générale, si M. le ministre de l'intérieur, se bornant aux sages avis donnés par lui aux administrateurs sous ses ordres, n'avait cru devoir terminer son discours par une prévision injurieuse à la France électorale. Supposer que celle-ci *allât chercher ses mandataires dans les rangs de ceux qui se seraient faits les ennemis du roi*, c'est la mettre encore en prévention; c'est recourir à des lieux communs usés, auxquels personne ne croit plus. On ne sera jamais l'ennemi du prince pour défendre avec courage les droits du pays, les droits qu'il a reconnus ou consacrés par ses sermens. M. de Marignac a débuté comme ayant devant lui la chambre de 1828; malheureusement il a conclu comme s'il avait eu encore sous ses yeux celle de 1824. »

— On écrit de Londres que le duc de Wellington se propose de supprimer tous les établissemens publics inutiles, en un mot, de faire une guerre ouverte à la bureaucratie. Il paraît que Sa Grâce va supprimer l'échiquier, dont les affaires seront données à la trésorerie; maintenant les fonds provenant des contributions sont versés dans les caisses de l'échiquier, et de là dans la banque; l'échiquier étant supprimé, les impôts seront versés directement à la banque et mis au crédit du gouvernement. Par cette mesure, l'état économisera 70,000 livres sterling (1,850,000 francs.)

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 29 MARS.

\* \* Les personnes dont l'abonnement expire à la fin du mois, sont priées de le renouveler, afin de ne pas éprouver de retard dans l'envoi du journal.

Seraing, le 29 mars 1828.

A Messieurs les rédacteurs du Journal MATHIEU LAENBERGH.

Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter quelques détails à l'article que vous avez publié hier sur le triste événement qui a eu lieu dans la soirée du 27, dans la houillère *Henri Guillaume* à Seraing.

— Au moment où l'explosion a eu lieu, il se trouvait dans les travaux souterrains 63 ouvriers, dont 24 ont été sauvés. La plupart de ces derniers étaient asphyxiés et n'ont été rendus à la vie que par des soins les plus pressés. Le nombre des victimes se monte donc à 39, et 24 sont pères de famille.

Il est difficile d'assigner ce qui a pu donner lieu à cet accident terrible dans des travaux où ni soins ni frais ne sont ménagés pour éviter les dangers. Au milieu des tristes pensées qu'un pareil désastre fait naître, il est doux de signaler la conduite héroïque du curé et du vicaire de Seraing, qui, sans craindre le danger qui menaçait leurs jours, sont descendus peu de moments après l'événement dans la bure pour prêter leur assistance aux malheureuses victimes. Quand on songe que ces zélés chrétiens, ces dignes pasteurs se sont risqués au milieu des mines où le moindre éboulement, suite d'une commotion aussi forte, aurait pu entraîner leur perte, l'on ne se lasse pas d'admirer l'héroïsme de deux hommes dont la position sociale est si peu propre à les familiariser avec de tels dangers.

Le gouverneur de la province s'est rendu sur les lieux dans la matinée d'hier pour aviser aux mesures à prendre.

Les ingénieurs et conducteurs des mines sont descendus dans les travaux afin de s'assurer de l'état des choses.

L'on ne peut donner trop d'éloges au zèle du directeur de la houillère M. Goffard et des contre-maîtres. Le sieur Petit, maître-ouvrier, et le conducteur des mines Meuselen se sont surtout distingués par un zèle intrépide au moment du danger.

Agrez, etc.

— Nous ajouterons à cette lettre les détails suivans que nous tenons de personnes qui se sont trouvées sur les lieux :

L'explosion a été accompagnée d'une forte détonation, qui s'est fait entendre, dit-on, jusqu'à Montegnée à une demi lieue de Seraing. La flamme de l'intérieur est sortie par la cheminée d'airage jusqu'à une hauteur de dix pieds. Les corps des malheureux qui ont péri asphyxiés ont éprouvé un gonflement, mais sont restés entiers. Malgré les éboulemens qui ont eu lieu à l'intérieur, il paraît que les dégâts matériels ne sont pas aussi considérables qu'on l'avait annoncé. La cheminée d'airage ne s'est pas écroulée, comme on l'a dit; seulement elle a été endommagée vers la base. Les échelles inférieures sont aussi en fort mauvais état.

Par suite de la force de l'explosion, les chariots de fer qui transportent le charbon à l'intérieur, ont été aplatis et contournés dans tous les sens. Les deux chevaux que l'on a trouvés morts étaient tellement gonflés que leurs colliers s'étaient rompus.

— Ce funeste événement dont la cause est généralement attribuée à l'imprudence, nous donne occasion de rappeler ce qui s'est passé dans la dernière séance du comité des Arts et Manufactures de la Société d'Emulation. D'après un rapport fait précédemment par M. l'ingénieur Devaux, et sur la proposi-

tion de M. le major Bake, président du comité, il a été décidé que les principaux exploitans de la province seraient priés de se réunir dans la première quinzaine d'avril, afin de s'occuper des moyens à prendre pour éclairer les houillères avec le plus de garantie possible contre toute inflammation du gaz.

Le projet de loi qui apporte des changemens aux droits d'entrée et de sortie, a été adopté par la seconde chambre, dans sa séance du 27, par une majorité de cinquante-trois voix contre trente-sept.

— On vient d'apprendre à Middelharnis qu'un bateau pêcheur de cet endroit, construit l'année dernière, a sombré, dans la tempête violente du 5 mars, à la hauteur de Calantsoog, et que l'équipage, composé de 12 marins, dont 11 n'avaient pas encore atteint l'âge de 37 ans, a péri. Sept veuves, dix-neuf orphelins au-dessous l'âge de 12 ans, et deux mères indigentes dans un âge avancé, dont les fils étaient les soutiens, pleurent leur perte et sont plongés dans la misère.

— Neuf boulangers de Bruxelles, mis en contravention pour ne pas avoir donné au pain le poids requis, ont été condamnés le 26 mars, par le tribunal correctionnel, à des amendes de 47 florins (100 fr.) par application d'un arrêté du 22 prairial an 11.

— L'affaire de MM. Delaunay et C. Froment, relativement aux Osages, qui devait être plaidée avant-hier à Bruxelles sur l'appel de M. Froment, est remise au 3 avril prochain, à la 4<sup>me</sup> chambre des appels correctionnels.

— D'après des lettres d'Odessa, du 6 mars, deux navires venant de Constantinople y étaient entrés, mais on ignorait encore si l'interdiction du passage du Bosphore était levée en partie ou en entier.

— M. Plateau n'est point remplacé au collège de notre ville par suite de décès, ainsi que l'a porté la *Gazette des Pays-Bas*. Ce professeur a donné sa démission.

\* \* La *Somnambule Villageoise* annoncée depuis si long-temps n'a point obtenu hier le succès que la direction semblait s'en promettre. La visite nocturne de la *somnambule*. . . . Sous le Simple appareil

D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil, dans la chambre à coucher d'un jeune et galant colonel, a provoqué contre le nouveau vaudeville une vive opposition qui s'est tant soit peu affaiblie lors de l'apparition de la *Somnambule* au 3<sup>e</sup> acte et de sa promenade périlleuse. Ce vaudeville qui a paru trop long, ne nous a rien offert d'ailleurs qui puisse pardonner ses licences, et ses longueurs.

L'Elleviou de rencontre, chargé du rôle de Georges Brown dans la *Dame Blanche* a reçu un accueil propre à lui ôter l'envie de faire partie de la nouvelle troupe, si par hasard cette envie avait pu lui prendre.

\* \* Les cours de langue française, d'arithmétique et de géométrie, commenceront la semaine prochaine, à 11 heures, à l'École spéciale et gratuite de menuiserie, qui est ouverte depuis hier. Quelques élèves peuvent encore être admis à cette école, en se faisant inscrire rue d'Avroy, n. 534. Les jeunes gens qui désireraient ne suivre que les leçons de français, d'arithmétique, etc., paieront une rétribution mensuelle d'un florin, destinée à l'école de menuiserie.

COMMERCE. — Bourse de Paris du 26 mars. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance de septembre, 102 fr. 55 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 cent. — Rente 3 p. 100, jouiss. du 22 juin, 69 10. — Action de la banque, 0000 00. — Emprunt royal d'Espagne 1825, 00 0/0. — Emprunt d'Haïti, 000 00.

Bourse d'Amsterdam du 27 mars. — Dette active, 53 3/8. Id., différée, 27 3/2. Bill. de chance 18 1/4. Syndicat, 97 3/8. Rente remb. 92 5/8. Act. société de commerce 86 5/8.

#### BOURSE D'ANVERS du 27 mars.

FONDS PUB.	CT. JOURS	CHANGES.	A COURTS JOURS	A 2 MOIS	A 3 MOIS
P. B.		Amsterd.	118 p		
Dette act.	53	Londres	12	11 92 1/2	11 90
Différée		Paris	47 3/8	P 47 1/16	46 15 1/16
Obl. du S.		Francf	36 1/8	A 36	35 7/8
Act. S. C.	187	Hamb	35 1/4	P 35 1/16	35

#### VILLE DE LIÈGE.

Le bourgmestre et les échevins portent à la connaissance de leurs concitoyens, que la commission administrative des sourds muets dans la ville de Groningue, se propose d'élever un monument à la mémoire de Henri Daniel Guyot, fondateur de cette institution; mais elle réclame des amis de l'humanité des autres provinces du royaume, une souscription qui puisse assurer l'exécution du projet.

En conséquence, les personnes qui seraient d'intention de concourir au but indiqué par la commission de Groningue, sont invitées à se rendre au secrétariat de la régence où il leur sera donné communication de la lettre de la commission administrative.

A l'hôtel de ville, le 28 mars 1828.

Les marchands quincailliers et autres personnes qui débitent des objets montés ou garnis en or et en argent étant soumis aux dispositions de la loi du 19 brumaire au VI qui a établi un bureau de garantie pour les matières d'or et d'argent, doivent se rendre auprès de M. le contrôleur en chef dudit bureau, afin de connaître les obligations qu'ils ont à remplir à cet égard. — A l'hôtel de ville, le 24 mars 1828.

#### TAXE DU PAIN A LIÈGE, du samedi 29 mars.

VILLES.	FAUBOURGS.
Pain de seigle, 17 au lieu de 17 50.	Pain de seigle, 15 50 au lieu de 16
Pain de ménage, 27 50 au lieu de 26 50	Id. de ménage, 23 50 au lieu de 22 50
Pain blanc, 36 50.	Pain blanc, 30 50.

ETAT CIVIL du 28 mars. — Naissances: 4 garç., 4 filles.

Décès: 1 garçon, 3 filles, 2 hommes, 3 femmes, savoir:

Jean Nicolas Dubois, âgé de 65 ans, charretier, domicilié à Lovegnez, décédé en cette, époux d'Anne Catherine Pevée.  
Gilles Joseph Hubert Sonet, âgé de 53 ans 4 mois et 15 jours, colporteur, faub. Ste. Walburge, époux d'Anne Joseph Robert.  
Marie Hogge, âgée de 67 ans, rue sur le Chaffour.  
Catherine Marguerite Thomas, âgée de 34 ans 4 mois et 7 jours, brodeuse, rue Pierreuse.  
Catherine Bovy, âgée de 32 ans, rue Basse-Chaussée, épouse de Léonard Laphaye.

SPECTACLE. — Aujourd'hui dimanche 30 courant, *Marie*, opéra en 3 actes.

TEMPÉRATURE du 29 mars. — A 8 heures du matin, 4 degrés au dessus de zéro; à une heure, 6 degrés idem.

#### (404) TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

Faillite de Pierre Waucomont, ci-devant fabricant de draps à Thimister.

Grégoire Demonceau, avocat, et H. Lejeune-Vincent, négociant, syndics provisoires de cette faillite, invitent les créanciers qui ont remis leurs titres de créance, à comparaître le 22 avril 1828, à dix heures du matin, au local des audiences du tribunal de commerce, au palais de justice à Liège, pour faire procéder à la vérification de leurs créances et en affirmer la sincérité en présence de M. Elias, juge-commissaire, qui en dressera procès-verbal; observant que la patente de chaque créancier négociant doit être représentée lors de la vérification; qu'au surplus aucune admission n'aura lieu que sur la demande personnelle du créancier ou d'un fondé de pouvoir, par acte dûment enregistré, contenant pouvoir spécial d'affirmer la créance.

Liège, le vingt-huit mars 1828.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

La personne qui a échangé un PARAPLUIE au *Café des deux Fontaines* peut le réclamer au bureau de cette feuille.

#### SALLE DES DRAPRIERS, SPECTACLE DE LA GAITÉ.

Aujourd'hui dimanche 29 mars 1828, EXERCICES ACROBATES, suivis de Drelindindin, vaudeville en un acte, terminés par les deux Georgettes, pantomime en deux actes. (556)

Andrien, fils, derrière Saint Jean-Baptiste, n. 720, recevra aujourd'hui par la diligence du matin, des cabillaux, flottes, filettes et autres poissons de mer. (559)

Au GASTRONOME, l'on a reçu raisin de Malaga en grappes, figues de Smyrne, amandes princesses, raisin sans pépin, prunes d'Heute, idem de Tours, fromage Chester, Parmesan, Chapsigre, Brie, Neufchâtel, Gruyère, sardines, anchois, lentilles, pois cassés. 286

Au n° 795, première maison de la basse Sauvenière, il vient d'arriver une très bel assortiment de deux à trois cents chapeaux de paille d'Italie blanc et noir pour dames et enfants, de la sparterie, ainsi que véritable eau de Cologne de Jean Marie Farina, une grande partie crayons, couteaux pour dessert, et du drap noir; on vendra en détail et beaucoup au-dessous du prix de fabrique. (438)

(388) Vente d'une belle maison à porte cochère et autres bâtiments, avec cour et 70 perches de jardin y appartenant, situés à Liège, rue sous l'Eau, n. 35, au faubourg d'Anercoeur.

Elle aura lieu le lundi 31 de ce mois, à trois heures de relevée, en l'étude du notaire Pâque, où l'on peut prendre inspection des titres et conditions, qui présentent beaucoup de facilité pour le paiement du prix.

Quartier à louer. S'adresser pour indication aux d<sup>l</sup>les *Manoux et de Sartorius*, rue Souverain-Pont, n° 319.

Lundi 14 avril 1828, aux 10 heures du matin, il sera procédé, à la requête de la famille *Lemaire*, chez le sieur Joassin, cabaretier à Seilles, à la vente par licitation, autorisée par jugement du tribunal civil de Huy en date du 29 février dernier, du beau Moulin à eau, situé audit Seilles, avec bonne habitation y appartenant, jardin et étang.

Cette propriété, par sa situation à portée de la Meuse et des exploitations de mines, peut servir à tout autre établissement ayant un coup d'eau d'une grande force, ne tarissant jamais.

Cette vente aura lieu devant M. le juge de paix du canton de Héron et par le ministère de M<sup>re</sup>. Grégoire, notaire à Huy, chez qui sont déposés les titres de propriété et conditions qui offrent toute sûreté et une grande facilité pour le paiement. 642

A vendre ou à louer pour entrer de suite en jouissance.

1<sup>o</sup>. Une belle et spacieuse maison, couverte partie en ardoises partie en tuiles, sise au centre du village de Jupille, avec grande cour, remise, écurie, étable, buanderie, cour, citerne, pompe et dépendances; plus un jardin clôt de murs et un vorger y annexés, contenant ensemble 31 perches 80 aunes et une pièce de terre labourable, contenant 37 perches, sise au tige maison même commune de Jupille.

2<sup>o</sup>. Une maison avec étable, sise au Houlpay, commune de Jupille, avec jardin et deux prairies y annexés, contenant ensemble environ 60 perches. S'adresser au notaire *Delexhy*, rue St. Séverin à Liège. (536)

CLASSE SIMULTANÉE POUR LES LANGUES VIVANTES, chez LATOUR, professeur de belles-lettres, rue Hongrée, hôtel de Brabant, n. 666.

Dans ce nouvel établissement, le sieur Latour dirige personnellement l'enseignement de la grammaire française analytique, du style épistolaire, de la lecture à haute voix, et de la tenue des livres. Un autre professeur enseigne le hollandais; un troisième est chargé de la langue allemande. Les élèves qui suivent les cours ci-dessus composent la première division, ceux de la seconde apprennent la lecture, l'écriture et l'arithmétique d'après les nouvelles méthodes; les garçons sont en outre exercés dans le dessin linéaire et la perspective d'après l'excellent système de Pestalozzi; les jeunes demoiselles ont une surveillance expérimentée qui leur enseigne tous les genres de travaux à l'aiguille. Les élèves de la 2<sup>me</sup> division payeront 3 francs, ceux de la 1<sup>ère</sup>. 5 francs. Ceux qui suivront les cours de hollandais et d'allemand ne payeront qu'une légère augmentation. (548)

348) A vendre ou rendre la maison n° 836, rue Basse-Sauvenière à Liège. S'adresser au n° 55, rue sous la Tour.

Une bonne cuisinière bourgeoise et forte peut se présenter, rue Féronstrée, n° 827. (482)

A louer un appartement se composant de trois chambres, rue de la Barbe d'Or n. 1040 près de la Batte. (557)

A vendre un bon et joli piano à six octaves, à un prix très modéré, au Gastronomo, rue Pout-d'Île. (420)

A louer pour le 24 juin prochain, une maison propre à tout commerce, située rue de l'Épée. S'adresser au n° 1011 derrière l'Hôtel de Ville. (371)

De bons ouvriers limeurs et ajusteurs peuvent se présenter à l'atelier de construction, rue Thier de la Mère-Dieu, n° 1126, à Verviers. (555)

A louer de suite une maison fort commode, dans une situation fort agréable au bord de l'Ourte, au lieu dit Trois Couronnes à Esneux, avec un beau jardin potager, et si on le désire plusieurs belles prairies bien arborées. S'adresser rue sur Meuse, n. 383, à Liège.

A vendre rue Lulay-des-Fèves, au milieu du Pont-d'Isle, 1<sup>o</sup> un jardin avec quantité d'arbres à fruits et arbrisseaux; 2<sup>o</sup> une maison avec un petit jardin; 3<sup>o</sup> une maison avec un petit jardin. Ces trois lots se joignent et sont situés sur le plan de la nouvelle rue de la Cathédrale. S'adresser rue St. Gulgulph, au pied du Pont-d'Isle, n. 652. (552)

(403) C'est mardi 8 avril 1828, à 10 heures, chez M. Taxet à Labouxhe à Beaufays, que le sieur Jean François Dolvaux et ses enfans feront exposer en vente publique, une bonne petite ferme, consistant en maison et bâtiments très solides et en dix-huit bonniers ou environ de prés et terre, à la Haye des Pauvres, près de Dolembreux, commune de Sprimont.

Pour connaître les conditions, qui présentent toute sûreté à l'acquéreur, s'adresser au notaire *Dogné*, à Sprimont.

On demande une fille de quartier sachant servir à table. S'adresser au n. 456, Hors-Château. (554)

( ) Ensuite de la lettre de M. le procureur du roi, en date du vingt-trois courant, le président de la chambre de discipline des notaires des arrondissemens de Liège et de Verviers, invite ce lui desdits notaires qui peut avoir reçu le testament de feu Henri Joseph Bertonier, conseiller intime et chevalier de l'ordre du lion Belgique, à lui en donner connaissance, afin qu'il en fasse part à M. le procureur du roi.

A vendre une très bonne calèche, pouvant servir à la ville et à la campagne. S'adresser à l'hôtel de l'Aigle Noir, deux beaux chevaux à vendre au même hôtel. (545)

( ) Sept à huit mille livres P.B. de houblon des années 1820, 21, 22, 23, 24 et 1825, dont la vente aura lieu aux enchères publiques, à la requête des héritiers de Nicolas Bernimolin, le mardi huit avril 1828, à 2 heures de relevée, à la maison n. 487, rue Petit Jonken à Liège, par le ministère du notaire *Pâque*.

#### VENTE PUBLIQUE A MAESTRICHT.

Les entrepreneurs de la route de Maestricht à Aix-la-Chapelle, ayant terminé leur travail, feront vendre à terme de crédit, quelques chevaux de travail, harnais, chariots de 0-11, 0-14 et 0-17 centimètres, charrettes de 0-11 et 0-14 centim., quantité de tombereaux, dont plusieurs à roues de 0-11 centim., escargots ou vis d'archimède, sonnettes, fers, crics, leviers, outils de maréchal, soufflets, enclumes, bois de construction, bois de charonnage, essieux, caisses de tombereaux, bandages, roues de 0-06 et de 0-11 cent. pour tombereaux, feuilles de zinc, cordages, vieux bois de toutes espèces, niveaux à lunettes et à bulles d'air, id. à mercure; ils feront également vendre les écuries, grange, forges et autres barraques, le tout construit en charpente et en planches et couvert en tuiles.

La vente se fera aux écuries, hors de la vieille porte d'Allemagne, à Wick-Maestricht, sur la route de Maestricht à Aix-la-Chapelle, le mardi 2 avril 1828, à 10 heures du matin, et se continuera les jours suivans. (547)

**J. B. Dumont**, marchand, à l'enseigne de la Couronne de Roses, rue Vinave-d'Isle, vient d'augmenter son magasin d'une très forte partie de coton filé *longue soie*, écrus blanchis et en couleur. Il est assorti dans toutes espèces de laines filées à tricoter et à broder, ainsi que dans d'autres articles, tels que bas, bonnets, robes d'enfants tricotées en perles, fil et soie à coudre, gants en peau, tours en cheveux et en soie à la dame blanche, et à la neige, sacs à ouvrage; quantité d'autres articles et la parfumerie de Paris, jouets d'enfants, etc. (101)

**F. Gasquy**, négociant rue Féronstrée donne avis que son dépôt vient d'être entièrement réassorti en draps de toutes couleurs et toutes qualités, et que les prix en sont modifiés proportionnellement à la baisse des laines. Il a également reçu un bel assortiment d'étoffes d'été, pour pantalons, gilets en piqué et poil de chèvre, en dessins les plus nouveaux.

Il se charge lorsque les acheteurs le désirent de faire confectionner tout objet d'habillement au goût le plus moderne et par les meilleurs ouvriers, s'engageant en outre à les tenir pour son compte dans le cas où ils seraient manqués dans leur confection. (496)

**Dumoulin**, facteur de pianos, accordeur de l'École royale de musique, a l'honneur de prévenir le public, que l'on peut voir chez lui des pianos qu'il a confectionnés. Il continue à réparer et à accorder, rue sur Meuse, n° 445. (445)

**r a Deribeaucourt**, rue Neuvice, au Sauveur, achète couronnes louis légers et toutes monnaies quelconques.

Maison à vendre ou à louer rue Neuvice n. 985, s'y adresser. (502)

(394) A louer pour entrer de suite en jouissance, une petite maison de campagne, occupée ci-devant par feu M<sup>r</sup> le chanoine Domalius, avec étang et 43 perches de jardin garni d'arbres fruitiers y attenants et situé à Boncelles.

S'adresser à M<sup>r</sup>e A Gilon, notaire à Seraing, pour connaître le prix et les conditions.

(383) A vendre de gré-à-gré deux petites fermes, situées l'une à Boendel, au produit de 336 florins et l'autre à Neer-au-Bel, rapportant fl. 392 P.-B., sous Aubel; plus une maison de commerce avec jardin à Aubel. S'adresser au notaire De Berve, rue Sœurs de Hasque, n. 281, à Liège.

**Jean Baptiste Lardinois**, agent d'affaires, à Liège, vient d'ouvrir un nouveau bureau destiné au remplacement des militaires. Il continue à réclamer auprès des autorités compétentes pour les jeunes gens désignés à un service actif, ou mis à la réserve. (344)

(370) A vendre une propriété rurale, située dans le vallon de Sclessin, commune d'Ougrée, consistant en maison d'habitation, étable, pressoir, jardin, prairie, houblonnière, vignoble et bosquet, mesurant cinq bonniers quarante cinq perches métriques. S'adresser au notaire Boulanger pour connaître le prix et les conditions.

**M. Berryer**, marchand orfèvre, sur le Marché, à Liège, achète couronnes légères, louis vieux et neufs, louis de fabrique, pièces antiques en or et en argent, et toutes les monnaies à des prix avantageux.

A louer un quartier composé de deux pièces au rez-de-chaussée, quatre au premier, caves, cuisine, cour, pompe et citerne, situé à proximité du gouvernement. S'adresser au n. 501, rue Table-de-pierre, pour obtenir des renseignements. (422)

(375) Belle et commode Maison à vendre à l'enchère.

Le lundi 31 mars, à 2 heures, en l'étude et par le ministère de M<sup>r</sup> Bertrand, notaire, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une belle commode maison, restaurée à neuf, sise à Liège, rue Large des Tanneurs, n° 105, composée d'une place à manger, salon, grande cuisine, d'un 1<sup>er</sup> et second étages; greniers, cour, pompe, caves et plusieurs fosses de tannerie, joignant à M. Libert Oury et à M. Jacob. S'adresser audit M<sup>r</sup> Bertrand, notaire.

(399) Les sixièmes d'une huitième, et d'une septième part, formant un total de trois bonniers métriques dix-sept perches ou environ, appartenant aux représentans Gilles Ferdinand Dehoussé, dans une masse d'immeubles dont la désignation a été précédemment annoncée, ont été adjugés moyennant 1050 florins outre 48 florins 80 cents de rente viagère. On peut surenchérir d'un dixième de ce prix outre cette rente, en faisant déclaration devant le notaire Richard, avant le deux avril prochain.

( ) Lundi 14 avril 1828, à deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère de M<sup>r</sup> Delvaux notaire résidant place Verte à Liège, il sera vendu sur adjudication volontaire, une maison avec cour, circonstances et dépendances, située rue quai d'Avroy à Liège, n. 792, tenant d'un côté à Paschal Monton, d'un autre à Joseph Pithou. S'adresser audit M<sup>r</sup>e Delvaux.

A deux fls. des Pays-Bas, la voiture de mortier rendue au n. 251, rue Mery. (550)

#### AU MAGASIN DE BAS DE FRANCE.

Rue Royale, dans la maison de M. Dejaer, à Liège.  
Il vient d'arriver de nouveaux assortimens d'articles de laine, tels que bas, chaussettes, gilets, robes d'enfants, jupons, camisoles en toute qualité pour hommes, femmes et enfans, écharpes, trois mille fichus, petits schals et foulards, cravates en soie de toute qualité, gilets en soie et en poils de chèvre; assortiment de coton Suisse, tout ce qu'il y a de plus nouveau, et eau-de-cologne de première qualité, mousseline et percale, cotonette, au prix de fabrique. (544)

#### BELLE VENTE.

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le 14 mars 1828, y enregistré, le 17, les héritiers de M. Thomas-Joseph Jehin en son vivant pharmacien à Spa, feront exposer en vente aux enchères, le premier avril 1828, à dix heures du matin, dans une salle de la maison de ville de Spa, pardevant M<sup>r</sup> le juge de paix du canton et par le ministère de M<sup>r</sup>e Joiris notaire audit lieu, commis par le dit jugement. 1<sup>o</sup> Une belle et grande maison bâtie à la moderne, portant l'enseigne de l'Hôtel de Noailles, avec écurie, cour, et jardin derrière, d'environ 38 perches; le tout sis, rue Neuve à Spa. 2<sup>o</sup> Un emplacement de maison avec cave, murailles, et prairie derrière d'environ 13 1/2 perches, joignant la maison qui précède. 3<sup>o</sup> Une remise avec deux emplacements de maisons tenant ensemble, le tout sis vis-à-vis des deux lots ci-dessus désignés, et conten environ 3 perches; aux closes et conditions qu'on peut voir en l'étude dudit notaire F.J. Joiris. (529)

(362) Le lundi 31 mars 1828, à deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude du notaire Delvaux, Place-Verte à Liège n. 786 bis, et par son ministère à la vente aux enchères publiques en un seul lot, de deux belles et bonnes maisons, situées à Liège, l'une portant le n. 710, place de la Comédie et ci-devant rue des Dominicains, et l'autre portant le n. 331, en Bergerue. Ces deux maisons, qui par leur réunion ne forment plus maintenant qu'une seule maison, et qui néanmoins peuvent être séparées sans aucun inconvénient, présentent des bâtimens très vastes et bien distribués; quantité de belles pièces tant au rez-de-chaussée qu'aux premier et deuxième étages; deux cours; de belles caves; de grands greniers, pompe et citernes.

S'adresser pour voir lesdites maisons au propriétaire qui les occupe; et audit notaire Delvaux, pour prendre communication des conditions de la vente et des titres de propriété.

Carmanne à vendre au n. 59, faubourg d'Amercoeur. (549)

Joli quartier de garçon à louer pour le 1<sup>er</sup> avril n. 608, rue Vinave-d'Isle. (397)

A louer une belle maison avec jardin, sise porte St.-Léonard, n. 621. S'adresser rue Neuve, derrière le Palais, n. 397. (460)

On demande une fille sachant coudre et repasser. S'adresser au bureau de cette feuille. (418)

On demande une fille de boutique connaissant le commerce de librairie. S'adresser au n° 855, place du Spectacle.

#### BANDAGES OMBILICAUX.

**W. de Moll**, expert bandagiste herniaire, près des Mineurs, n. 74, confectionne des bandages herniaires d'un genre tout nouveau, approuvé par une des commissions médicales du royaume comme présentant de grands perfectionnemens. Le malade qui fait usage de ces bandages, se trouve à l'abri de tout accident et n'éprouve aucune espèce de gêne. Dans l'absence du Sr de Moll, un chirurgien de cette ville se chargera de l'application de ses bandages.

Jardin à louer, avec habitation rue Gravioul, près de la rue des Tanneurs. S'adresser rue Hors-Château, n. 435. (77)

#### VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX.

Le légataire universel de M<sup>r</sup>e Kiekens, fera vendre aux enchères publiques le vendredi 25 avril 1828 à 2 heures et demie, par le ministère de M<sup>r</sup> Bertrand, notaire à Liège, en son étude, place St.-Pierre, savoir :

1<sup>er</sup> Lot. — Une belle maison, en fort bon état, construite dans le goût moderne, ornée de glaces, décors et cheminées en marbre; Elle se compose d'un beau salon, cabinet et place à manger au rez de chaussée, d'un premier et d'un second étages, greniers, caves, cour, cuisine, buanderie, chambres de bain et de domestique, puits pompes et citerne.

2<sup>o</sup> Lot. — Une maison de cultivateur n. 1066 et 1067, couverte en ardoises, avec un petit quartier de maître et un bonnier 26 aunes de jardin potager y attenants, situés au Calvaire près du faubourg St.-Laurent, joignant à M. Lassaux, détenue par Henri Boulanger.

3<sup>o</sup> Lot. — Une autre maison n. 1062, bâtie depuis peu, avec un bonnier 26 perches 42 aunes de jardin potager y contigu, situés au même lieu dit Calvaire, joignant à MM. Wery, Wasseige, Ledent et Lassaux, détenue par Jean Joseph Coulon.

Le 1<sup>er</sup> Lot, ayant été exposé en vente à 14000 fls. des P.-B., la mise à prix est réduite à 12000 fls., et les mises à prix des deux autres lots sont fixées sur le pied de 5 p. 0/10 de la location; il sera accordé aux adjudicataires de très grandes facilités pour le paiement.